



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MAI 2021

~~~~~

Date de convocation : 30 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 6 mai, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, Laurent BONNIFACY, BROSILLE Fabien, FOSSION Christine, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric et SEGUIN Stéphane.

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre de jour : participation financière de la commune au raccordement électrique pour le permis de Valéry Liotaud.  
Le conseil accepte le rajout à l'unanimité.

### 1) Compte-rendu du conseil du 15 avril 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Transfert de compétence du PLUI à la CCBDP

La loi AGUR du 24 mars 2014 organise le transfert de compétence en matière de PLU. Les délais ont été reportés au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la loi n° 2020-1379 du 24 novembre 2020. S'agissant d'un transfert automatique, la loi prévoit un droit d'opposition que les communes pourront exercer jusqu'au 30 juin 21 sous certaines conditions.

Le conseil municipal pense que c'est important de garder un droit de regard sur tous les dossiers d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal vote contre le transfert de compétence du PLUI à la CCBDP.

### **3) Convention cadre avec la CCBDP concernant la gestion du dossier fibre**

La CCBDP propose aux 67 communes adhérentes de signer une convention cadre sans participation financière pour bénéficier du déploiement de la fibre optique.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur cette convention afin de définir principalement :

1/ Les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier.

2/ Les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet

3/ Les missions de la commune dans l'adressage et sa mobilisation tout au long du projet pour faciliter le déploiement de la fibre vers ses administrés et entreprises.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

### **4) Vente piscine gîte**

Plusieurs propriétaires de gîtes nous ont sollicités pour l'achat de la piscine de l'ancien centre de vacances.

L'ensemble des conseils municipaux ont donné leur accord pour une vente en l'état.

Le prix de la piscine a été fixé à 35 000 euros.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à négocier avec les éventuels acquéreurs.

La vente ne pourra être officielle qu'une fois l'acquisition par la commune d'une petite parcelle (bien sans maître) jouxtant la piscine et correspondant en partie à la machinerie

Cette proposition est votée à l'unanimité

### **5) Forfait nouvel abonné contrat eau**

Le maire propose de mettre en place un forfait pour les nouveaux arrivants (locataire ou propriétaire)

Ce forfait correspondrait aux frais administratifs et techniques engendrés par ces nouveaux branchements.

Le maire propose d'appliquer un forfait de 50 € pour toute nouvelle demande d'ouverture d'abonnement aux réseaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

Cette proposition est votée à l'unanimité

### **6) Demande de subvention – Amendes de police**

Le Maire informe les élus d'un problème récurrent au sein du vieux village : le parking municipal, situé dans le village historique de Ste Jalle, au centre de l'ancien village de vacances appartenant à la commune, présente des risques.

L'ensemble des gîtes a été vendu à des particuliers qui eux-mêmes louent ces appartements en période estivale, ce qui implique une circulation importante sur ce parking.

La commune doit impérativement sécuriser celui-ci car un des gîtes avec sa terrasse privée se trouve en contrebas dudit parking, avec un risque d'accident lors du recul des véhicules, et un risque de chute pour les enfants jouant sur le parking.

Après étude de plusieurs devis, le montant des travaux est évalué à 5.740 € H.T.

La commune de Ste Jalle envisage la réalisation des travaux dès que possible, et le maire interroge les élus pour solliciter dans un premier temps le Département de la Drôme au titre des amendes de police pour l'octroi d'une subvention, puis en cas d'accord de réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des amendes de police, puis en cas d'accord de faire réaliser dès que possible les travaux ci-dessus énumérés pour un montant hors taxe de 5 740.00 €.

### **7) Dossier de permis de construire de Valéry Liotaud**

Mr Valéry Liotaud a déposé un permis pour un hangar de 1200m<sup>2</sup> sur une parcelle enclavée.

Le SDED nous informe que le réseau électrique n'existe pas au droit de la parcelle et un raccordement sur 460 m. est nécessaire, qui devra être financé par la commune soit un devis de 16 497,92 €.

Le Maire sollicite l'avis et le vote des conseillers.

Après concertation, l'ensemble des conseillers refusent le financement par la commune

### **8) Questions diverses – dossiers en cours**

#### **- Maison médicale et recrutement médecin**

Le maire informe les conseillers des différents contacts pris pour faire avancer ce dossier. Le covid ne facilite pas la recherche car l'ARS est « débordée ». Une nouvelle réunion est prévue avec l'ARS, la directrice de l'hôpital de Nyons et Dr Gross François maire de Bellecombe est prévu Mardi 18 mai. L'ARS a donné son accord pour un poste salarié mais l'installation des divers logiciels semble bien compliquée.

M. Gross se tient prêt pour intervenir comme prévu 3 jours par semaine pendant quelques mois en attente de recruter un nouveau médecin

Le maire informe également qu'une annonce a été déposée sur la Tribune, le Dauphiné pour une location du 2<sup>ème</sup> bureau auprès d'autres professionnels de santé.

#### **- Camping**

La mise en route pour la nouvelle saison suit son cours avec son lot de surprises :

La chaudière à gaz, très ancienne, ne fonctionne plus Il faut la changer.

Dans l'urgence un devis a été demandé et accepté, l'ouverture du camping étant immédiate.

Les travaux du camping sont finis mais le raccordement en eau n'était pas prévu dans les devis.

Un devis a également été demandé, mais refusé par le Conseil. Les employés communaux seront chargés d'exécuter les travaux

#### **- Dossier église**

Mme le Maire rappelle la complexité du dossier église, la perte des subventions, le mauvais montage financier, l'attente d'un rendez-vous avec services de la Drac en charge du versement des subventions et l'impossibilité de financer en totalité les travaux par la commune.

Enfin, une réunion a pu avoir lieu avec les différents acteurs de ce dossier. Une réunion très instructive car le département financerait 50% et la DRAC 35%. Une dérogation pour avoir une subvention supplémentaire va être demandée pour avoir le plus de financement possible.

Le dossier suit maintenant son cours et on espère que d'ici la fin de l'année celui-ci sera complet pour une intervention en 2022

- **Instructions des dossiers d'urbanisme**

Le maire informe une nouvelle fois que plusieurs permis ont été refusés par le service urbanisme instructeur. Il est de plus en plus difficile de comprendre certains refus.

Il faudra envisager de modifier le PLU mais cela a un coût très important ... à suivre.

- **Prochain conseil municipal**

Il est fixé au **vendredi 4 juin à 18h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.